

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DES ONZE COMMUNES DE WARCQ

Conformément aux articles L 5211-1 et L 5212-13 du Code des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente du Conseil Syndical des Onze Communes de WARCQ a, par convocation, en date du 5 mars 2025, invité les Membres du Conseil Syndical à assister le jeudi 13 mars 2025 à 18 h 30, à la Mairie de la Commune de WARCQ, à la séance du Conseil Syndical.

**Séance du 13 mars 2025**

**Sont présents :**

|                   |                                        |
|-------------------|----------------------------------------|
| ARREUX            | Agnès HENON, François TRISTANT         |
| BELVAL            | Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET       |
| CHARLEVILLE-MEZ   | Patrick FOSTIER                        |
| DAMOUZY           | Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX       |
| HOULDIZY          | Pascal PESCE, Yannick GILLET           |
| NEUVILLE-LES-THIS | Yves LEONARD, Pascal BOIZET            |
| SURY              | Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT        |
| THIS              | Jean-Louis TIRILLY                     |
| TOURNES           |                                        |
| WARCQ             | Marie-Annick PIERQUIN, Philippe COTRET |

**Membres excusés :** Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Le Conseil Syndical, ainsi composé et réuni, conformément à l'article L 5212-15 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE d'abord Monsieur Philippe COTRET, comme secrétaire et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Madame la Présidente remercie tout d'abord l'Office National des Forêts, représenté par Monsieur Aymeric LABARRE, Agent patrimonial, et également, Madame Anne LAVIOLETTE, Conseillère aux Décideurs Locaux auprès du Service Comptable de Charleville-Mézières-Sedan, pour leur participation.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Syndical passe ensuite à l'ordre du jour.



Warcq, le 5 mars 2025

## CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister le jeudi 13 mars 2025 à 18h30, à la Mairie de WARCQ, à la réunion du Conseil Syndical des Onze Communes de WARCQ.

### ORDRE DU JOUR :

- \* Compte Financier Unique 2024
- \* Annexe relative au budget vert
- \* Affectation du résultat 2024
- \* Rapport d'activité 2024
- \* Programme d'actions 2025
- \* Etat d'assiette 2025
- \* Débat d'Orientations budgétaires 2025

En cas d'absence, je vous invite à avertir votre suppléant.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente du Syndicat  
Forestier des Onze Communes  
de WARCQ,



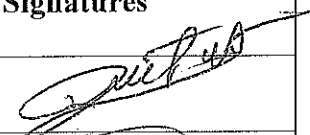
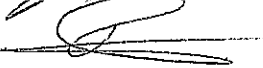
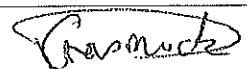
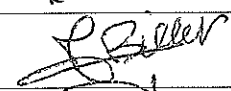
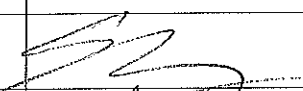
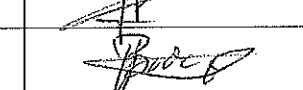
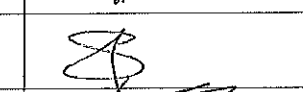
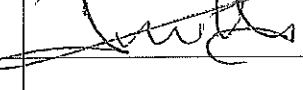
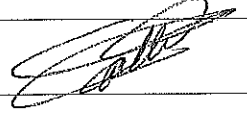
Marie-Annick PIERQUIN.



# SYNDICAT FORESTIER DES ONZE COMMUNES DE WARCQ

**Jeudi 13 mars 2025 à 18h30**

## Feuille de présence

| NOMS                      | Prénoms                       | Collectivités        | Signatures                                                                            |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| TRISTANT                  | François                      | Arreux               |    |
| RAIMBEAUX<br><i>Menon</i> | Aldo<br><i>Agnès</i>          | Arreux               |    |
| GRASMUCK                  | Delphine                      | Belval               |    |
| BILLET                    | Andrée                        | Belval               |    |
| FOSTIER                   | Patrick                       | Charleville-Mézières |    |
| DEGEMBE                   | Catherine                     | Charleville-Mézières |                                                                                       |
| SCHNEIDER<br><i>LANG</i>  | Christian<br><i>Sebastien</i> | Damouzy              |   |
| CANNEAUX                  | Olivier                       | Damouzy              |  |
| GILLET                    | Yannick                       | Houldizy             |  |
| PESCE                     | Pascal                        | Houldizy             |  |
| LEONARD                   | Yves                          | Neuville les This    |  |
| BOIZET                    | Pascal                        | Neuville les This    |  |
| MALHOMME                  | Gérald                        | Sury                 |  |
| CHENOT                    | Vincent                       | Sury                 |  |
| TIRILLY                   | Jean-Louis                    | This                 |  |
| LOMBI                     | Giovanni                      | This                 |                                                                                       |
| ANSELMO                   | Pascale                       | Tournes              |                                                                                       |
| BOCQUET                   | Corinne                       | Tournes              |                                                                                       |
| PIERQUIN                  | Marie-Annick                  | Warcq                |                                                                                       |
| COTRET                    | Philippe                      | Warcq                |  |



## Délibération n° 01 - 03 - 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président.

Étaient présents : Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

### Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*

*Vu le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat des Onze Communes de Warcq ;*

*Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;*

*Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;*

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Conseil Syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président, pour le vote du Compte Financier Unique 2024,

### Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat des Onze Communes de Warcq, lequel arrête les comptes ainsi :

| Section        | Titres émis        | Mandats émis       | Résultats exercice 2024 |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 18 659.71 €        | 11 044.74 €        | 7 614.97 €              |
| Investissement | 10 718.75 €        | 0.00 €             | 10 718.75 €             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>29 378.46 €</b> | <b>11 044.74 €</b> | <b>18 333.72 €</b>      |

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés (+ 376 208.63 €), et de l'absence de restes à réaliser,

| Section        | Résultats exercice 2024 | Résultats antérieurs reportés | Résultats cumulés   | Restes à réaliser | Résultats de clôture |
|----------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|
| Fonctionnement | 7 614.97 €              | 376 208.63 €                  | 383 823.60 €        | 0.00 €            | 383 823.60 €         |
| Investissement | 10 718.75 €             | 0.00 €                        | 10 718.75 €         | 0.00 €            | 10 718.75 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 333.72 €</b>      | <b>376 208.63 €</b>           | <b>394 542.35 €</b> | <b>0.00 €</b>     | <b>394 542.35 €</b>  |

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est excédentaire : 394 542.35 €.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

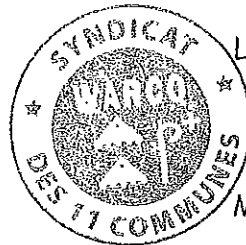
Publié le 17 MARS 2025

ID : 008-250801701-20250313-01\_03\_2025-BF

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte relatif.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.



## Délibération n° 02 - 03 - 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

### Annexe relative au budget vert

Madame la Présidente expose à l'assemblée :

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 vient préciser les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Aussi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants devront produire un état annexé à leur compte administratif ou financier intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état concernera l'exécution des comptes de l'exercice 2024 et suivra la nomenclature budgétaire M57.

**Le Conseil Syndical,**

*Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,*

*Considérant que les dépenses d'investissement réalisées par le Syndicat Forestier des Onze Communes ne correspondent pas aux six axes développés dans l'annexe environnementale, au titre de 2024,*

**DÉCLARE, en conclusion, cet état NÉANT.**

Pour extrait conforme.



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 03 - 03 - 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

## AFFECTATION - RÉSULTAT 2024

**Le Conseil Syndical,**

*Vu l'excédent reporté de la section d'Investissement de 2023 de 0.00 €,*

*Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2023 de 376 208.63 €,*

*Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2024 de 10 718.75 €,*

*Vu l'excédent de la section de Fonctionnement de 2024 de 7 614.97 €,*

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 17 MARS 2025

ID : 008-250801701-20250313-03\_03\_2025-DE

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'affecter le résultat 2024 de la manière suivante au Budget primitif de l'exercice 2025 :

- compte 001 : 10 718,75 €
- compte 002 : 383 823,60 €

Pour 16  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 04 - 03 - 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 16 MARS 2025

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Syndical,

Considérant que l'article L 5211-39 précise que "le Président de l'EPCI est tenu d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre le rapport retraçant l'activité de l'établissement assorti du compte administratif avant le 30 septembre de chaque année",

Considérant que le rapport d'activité du Syndicat a été établi pour l'année 2024,

*Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 a été voté ce jour,*

*Considérant qu'il peut être annexé au rapport d'activité de l'année écoulée,*

*Considérant que le rapport d'activité sera transmis aux Communes de Arreux, Belval, Charleville-Mézières (ex Etion), Damouzy, Houldizy, Neuville-les-This, This, Tournes, Sury et Warcq, communes adhérentes du Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq, pour être présenté par les Maires des Conseils municipaux respectifs,*

*Après en avoir délibéré,*

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Forestier des Onze Communes de Warcq pour l'année 2024 comme compte-rendu de l'activité probante de l'E.P.C.I.

Pour 16  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 05 – 03 – 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET,

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

## PROGRAMME D'ACTIONS 2025

Monsieur Aymeric LABARRE, Agent Patrimonial de l'Office National des Forêts, commente le programme d'actions pour l'année 2025, à savoir :

### \* Travaux de maintenance :

Curages des renvois d'eau de la route forestière et opérations de maintien de la propreté dans la forêt et au droit des accès :

Montant total estimé : 960 € HT

Le fauchage des accotements de la route forestière se fait en régie par le triage forestier : il n'est donc pas prévu aux dépenses présentées sur le devis de l'O.N.F.

\* Par ailleurs, le triage forestier de Warcq est concerné par des attaques de scolytes sur deux parcelles (15 et 34). Ces deux parcelles passent en exploitation sanitaire depuis plusieurs années et présentent encore des épicéas verts à ce jour. Au vu de l'incertitude climatique et de la difficulté des choix en plantation, le Syndicat de Warcq souhaite ne pas se précipiter. Il nécessite donc d'attendre que l'intégralité des arbres soient exploités au fur et à mesure des attaques de scolytes et de laisser reposer les sols entre 4 et 5 ans pour ainsi permettre aux recrues naturels de se développer. Le Syndicat étudiera, au moment venu, les différents moyens de subventions dont il pourra bénéficier dans ce cadre.

**Le Conseil Syndical, après échanges,**

\* accepte le programme d'actions 2025 présenté,

\* et autorise Madame la Présidente à signer les documents relatifs, à engager les travaux précisés et à procéder aux règlements.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 16 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 06 – 03 – 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

## Inscription à l'Etat d'Assiette 2025

Conformément au programme des coupes prévues par l'aménagement forestier, Monsieur Aymeric LABARRE, agent patrimonial de l'ONF, propose l'état d'assiette des coupes 2025 suivant :

*\* Le Conseil syndical retient la proposition de martelage, cadré par le document d'Aménagement, concernant les parcelles 12 et 27.1. L'ajout de la parcelle 25 est nécessaire pour le débardage de la parcelle 27.1 ; l'exploitation de cette dernière se limitera à la création d'un chemin de vidange et la sécurisation de la RD 88.*

*Les parcelles nommées ci-dessus seront proposées aux ventes publiques en bloc et sur pied organisées par l'ONF.*

*\* La parcelle 5 présente un capital de bois faible, l'opération sylvicole n'est pas urgente. Le Conseil syndical confirme la position du bureau concernant le report de cette coupe à l'état d'assiette 2029, afin de grouper cette exploitation avec d'autres présentant des bois de même calibre, et ainsi faire un lot de bois façonnés plus attrayant.*

*\* Un retard d'exploitation de plusieurs années de la parcelle 16 a eu lieu en raison de la nécessité d'une création de place de dépôt. Cette parcelle sort d'exploitation en 2023, le passage en coupe en 2025 n'est donc pas nécessaire. Le Conseil syndical suit donc le conseil de l'Office National des Forêts et confirme le report de cette coupe à l'état d'assiette 2028, voire 2029, en fonction de l'accroissement des bois.*

Les recettes correspondant à la vente des bois proposés à l'état d'assiette 2025 sont estimées à 11 500 €.

#### **Le Conseil Syndical,**

Après en avoir délibéré, approuve l'état d'assiette dans sa totalité et le martelage des coupes concernées par l'Office National des Forêts.

Et autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 16 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme



La Présidente,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 07 - 03 - 2025

### Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil du Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de la Commune de WARCQ, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN.

Étaient présents : Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, Monsieur Pascal PESCE, Vice-Président,

Mesdames Agnès HENON, Delphine GRASMUCK, Andrée BILLET, Messieurs François TRISTANT, Patrick FOSTIER, Sébastien LANG, Olivier CANNEAUX, Yannick GILLET, Yves LEONARD, Pascal BOIZET, Gérald MALHOMME, Vincent CHENOT, Jean-Louis TIRILLY et Philippe COTRET.

Absents excusés : Mesdames Catherine DEGEMBE, Pascale ANSELMO et Corinne BOCQUET, et Monsieur Giovanni LOMBI.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COTRET

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 16  
Nombre de pouvoirs : 0  
Suffrages exprimés : 16

Date de la convocation : 5 mars 2025  
Date d'affichage : 17 MARS 2025

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

**Le Conseil Syndical,**

Entend la déclaration de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Présidente, laquelle se résume ainsi :

Le Syndicat Forestier des Onze Communes de WARCQ poursuivra en 2025, la réalisation des travaux de mise en valeur de son patrimoine forestier, dans la proportion des recettes attendues, à savoir :

Travaux de maintenance :

Curages des renvois d'eau de la route forestière et opérations de maintien de la propreté dans la forêt et au droit des accès - montant total estimé à 960 € HT.

Les recettes correspondant à la vente des bois proposés à l'état d'assiette 2025 estimées à 11 500 €, ainsi que le loyer de la chasse, permettront le financement de ces réalisations.

Par ailleurs, le Syndicat a fait l'acquisition depuis le 25 septembre 2024, de chemins ruraux déclassés appartenant à la Commune de DAMOUZY (parcelles A 182-180-174-175-176-177-178-181), d'une contenance totale de 1 ha 80 a et 96 ca. Le Syndicat devra donc prévoir au Budget Primitif 2025 le coût de cette acquisition et des frais annexes s'élevant à la somme totale de 7 022 €, auxquels s'ajouteront les frais notariés.

**Le Conseil Syndical,**

*Vu le rapport sur les orientations budgétaires présenté par Madame la Présidente,*

*Considérant que préalablement au vote du Budget Primitif, l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires,*

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

**DÉCIDE** de porter au Budget primitif 2025, les recettes et dépenses précitées,

**ET AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour 16  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.

 La Présidente  
  
Marie-Annick PIERQUIN.

\* Madame la Présidente informe que dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau ardennais, le Parc naturel régional des Ardennes réalise des actions de suivi des espèces ayant justifié la désignation de ce site.  
Pour cette année 2025, deux études seront réalisées. Elles concernent deux espèces d'oiseaux : l'Engoulevent d'Europe et la Gêlinotte des bois.

L'Engoulevent d'Europe est une espèce forestière. Un échantillonnage a permis de sélectionner les secteurs propices à sa présence. Les inventaires de cette espèce auront lieu à la tombée de la nuit entre les mois de mai et juillet.

La Gêlinotte des bois est quant à elle en fort déclin à l'échelle nationale ; elle fait partie des oiseaux inscrits à la directive oiseaux européenne (classement Natura 2000). Un inventaire sera réalisé sur les derniers secteurs où l'espèce était connue. La période de prospection pour cette espèce est entre les mois de mars et avril, en matinée.

Des secteurs du massif forestier, dont le Syndicat forestier des 11 Communes est propriétaire, ont été retenus comme secteurs favorables à la présence d'une de ces deux espèces remarquables.

Aussi, des salariés de l'association Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd), missionnés par le Parc pour effectuer ces inventaires, seront amenés à parcourir des secteurs du massif forestier, entre les mois de mars et de juin, pour y faire des points d'écoute.

\* Monsieur Olivier CANNEAUX de Damouzy questionne sur la faisabilité d'installer des caméras à certains endroits de la forêt, en vue de surveiller d'éventuels dépôts sauvages. Monsieur LABARRE, agent patrimonial, informe que l'O.N.F. a récemment eu l'accord pour installer 10 pièges-photos en forêt domaniale.

Il ajoute cependant que les dépôts sauvages sont une problématique très complexe, dans la mesure où cela nécessite de prendre les contrevenants en flagrant délit. Ce sont majoritairement des dépôts qui sont effectués de manière très rapide, par le biais d'un camion-benne. S'ajoute également, pour les caméras, la problématique du droit à l'image ; les caméras doivent faire l'objet d'une déclaration, et ne pas être orientées vers le domaine public et les chemins ruraux.

\* Avant de clore la séance, Madame la Présidente invite les membres à prendre note de la date de la prochaine réunion du Conseil Syndical, le **jeudi 03 avril prochain à 9h00**, pour le vote notamment du Budget primitif 2025.

Comme à l'accoutumée, cette réunion sera précédée d'une visite de la forêt syndicale proposée par Monsieur Aymeric LABARRE, agent O.N.F., et sera suivie d'un repas.

Monsieur LABARRE propose aux membres de se déplacer sur l'une des deux parcelles scolytées actuellement en coupe, situées en bordure de route en direction de Nouzonville. Si l'exploitant forestier est sur place au moment de ce rendez-vous, il pourrait être envisagé une visite du chantier d'exploitation.

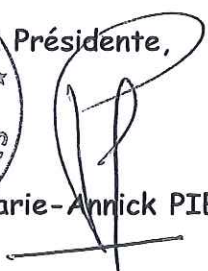
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,

  
Philippe COTRET



La Présidente,

  
Marie-Annick PIERQUIN